Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260527-031_2026-DE

MAIRIE DE BILLIO
MORBIHAN
56420

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°031/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-huit heures, se sont réunis à la salle communale « Le Tilleul » de Billio les membres du Conseil Municipal de Billio sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date de la convocation : 20 mai 2026.

Sont présents : Marc BERENGUER, Isabelle BRÉHÉLIN, Adrien BINOIST, Vanessa GUEGAN-PETITRENAUD, Charlène VANBEVER, Christophe LE GLAUNEC, Wendy LANTRIN, Pascal TAMISIER, Brigitte FABLET DEMAISSAZ, Fabien CARO, Ghislaine FAUVEL.

Secrétaire de séance : Brigitte FABLET DEMAISSAZ.

Effectif	11
Présents	11
Quorum	**6**
Pouvoir	0
Votants	11

Le quorum étant atteint, le conseil municipal délibérer.

OBJET : PROGRAMME VOIRIE 2026

Centre Morbihan Communauté dispose de la compétence facultative « création, aménagement et entretien de la voirie » sur la voirie classée d'intérêt communautaire.

Chaque commune dispose d'une « enveloppe de droit de tirage » annuelle auprès de Centre Morbihan communauté. Elle est divisée entre fonctionnement (fauchage des accotements etc.) et investissement (réfection de la voirie). Pour 2026, l'enveloppe du droit de tirage est établie comme suit :

	Investissement 1	Fonctionnement	Total
Report du droit de tirage 2025 [a] (non consommé en travaux)	12 905,34	-8 305,73	4 599,61
Droit de tirage 2026 théorique [b] (montant modifié sur demande de la mairie en mars 2024) 2	15 000,00	10 000,00	25 000,00
Régularisation Subvention PDIC [c] (delta entre le prévisionnel et le réel) 3	non connue à ce jour	non connue à ce jour	non connue à ce jour
Régularisation FCTVA 2025 [d] (delta entre le prévisionnel et le réel) 4	-529,24		-529,24
Droit de tirage 2026 réel [e]=[a]+[b]+[c]+[d] (droit à dépenser au 1er janvier 2026)	**27 376,10**	**1 694,27**	**29 070,37**

Le droit de tirage est de 25 000,00€, mais il reste en réel 19 070,00€ (après déduction du montant nécessaire au fonctionnement).

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260527-031_2026-DE

Fabien CARO explique que Centre Morbihan Communauté a effectué un chiffrage des différents travaux de voirie. Les routes sont les suivantes :

- Route de Lestreha
- Village de Lestreha
- Lestreha vers Kerrivaux
- La patte d'oie de La Grée Marechal
- La patte d'oie du Tenuy
- La patte d'oie de Kervarin

et quelques points sur la commune :

- le Collé de la Ville Guingamp qui est passé de 1 mètre à 3 ou 4 mètres.

Les routes prioritaires sont les suivantes :

- Route de Lestreha
- Village de Lestrhea
- Lestreha vers Kerrivaux pour un montant estimé à 5 162,45 € HT
- Le Collé de la Ville Guingamp pour un montant estimé à 12 000,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide la sélection des routes pour le programme voirie 2026.

Pour	11
Contre	/
Abstention	/
Non-votant	/

MAIRIE de BILLIO 56 (Morbihan)

Le maire,
Isabelle BRÉHÉLIN

Le secrétaire,
Brigitte FABLET DEMAISSAZ